

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 26 FEVRIER 2020 A 19H00

SELON CONVOCATION DU 19.02.2020

L'an deux mil vingt et le **Mercredi 26 février à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur BROGI Fabrice**, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ducat – Havette – Fabbri – Spada – Tamani.

MM. Brogi – Chechetto – Comandini – Facci – Zampetti – Catani – Bouaffad – Adler – Richardson.

Représenté(e)s : Mme Lutique par M Chechetto, Mme Foléa par M Brogi, M Milano par Mme Ducat.

Absent(e)s excusé(e)s : Mmes Robuchon, Bovi et M Bochicchio.

Absent(e)s : Mmes Amalou et Mattina, M Gregori.

Secrétaire : M Facci a été désigné comme secrétaire de séance.

00 APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

DECISIONS PRISES SELON DELEGATIONS

Urbanisme : le droit de préemption n'a pas été exercé pour les ventes suivantes :

- Dossier 028-19-060 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr et Mme Maxime BREGAND sis 2 Impasse Vaudeville cadastré section AL sous les N° 679 et 680 d'une superficie de 470 m² au prix de 189 000€ dont 9 200€ de mobilier
- Dossier 028-19-061 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr LAVALLEE Mickaël et Mme HUSTINX Sophie sis 2 rue Leprince Ringuet cadastré section AB sous le n° 465 d'une superficie de 809 m² au prix de 218 500€ dont 9 000€ de mobilier
- Dossier 028-19-062 – 1 terrain + 1 habitation appartenant aux Consorts AMBRICO sis 3 Impasse Pierre et Marie Curie cadastré section AL sous les n° 561 et 305 d'une superficie de 772 m² au prix de 95 000€
- Dossier 028-20-001 – 1 local + 1 terrain appartenant à la Commune d'Auboué sis 10 rue Prosper Mérimée cadastré section AE sous les n° 611 et 610 d'une superficie de 3 802 m² au prix de 65 000€
- Dossier 028-20-002 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme POLLINO Liliane sis 3 Avenue Aguillon cadastré section AE sous le n° 575 d'une superficie de 4 096 m² au prix de 120 000€
- Dossier 028-20-003 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à FMC-SOC Civile immobilière sis 5 Impasse la Louvière cadastré section AL sous le n° 36 d'une superficie de 568 m² au prix de 135 000€ dont 4 770€ de mobilier
- Dossier 028-20-004 – 1 terrain appartenant à Mr SCHULER Jean-Paul et Mme DUFRESNE Olga sis Cités Géranaux cadastré section AH sous le n° 462 d'une superficie de 946 m² au prix de 10 000€
- Dossier 028-20-005 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr FORNARA Lionel sis 7 rue Henriot cadastré section AD sous les n° 8 et 174 d'une superficie de 224 m² au prix de 65 400€
- Dossier 028-20-006 – 1 terrain + 1 habitation appartenant Mr ROMY Sullivan sis 7 rue Henriot cadastré section AL sous le n° 104 d'une superficie de 127 m² au prix de 85 000€ dont 4 200€ de mobilier
- Dossier 028-20-007 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr LAMBERT Pascal et Mme THEOBALD Sandrine sis 6 rue Leprince Ringuet cadastré section

- AB sous le n° 91 d'une superficie de 538 m² au prix de 168 000€ dont 9 500€ de mobilier
- Dossier 028-20-008 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr FRENEVELLO Dominique, Mr SANZARO Renaud, Mr SANZARO David sis 9 rue de la Gare cadastré section AN sous le n° 43 d'une superficie de 1 050 m² au prix de 32 000€
 - Dossier 028-20-009 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr CIRELLO Domenico et Mme CARDONE Concenttina sis 3 rue Weiss cadastré section AL sous le n° 180 d'une superficie de 185 m² au prix de 62 500€ dont 2 000€ de mobilier
 - Dossier 028-20-010 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr DE OLIVEIRA Paulo et Mme CEGLAREK Angélique sis 25 rue Camille Cavallier cadastré section AD sous le n° 71 d'une superficie de 523 m² au prix de 71 000€

Marché public

- **Décision 038-2019** portant signature avec la société SIBEO Ingénierie INGENIERIE d'un avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre de travaux de mise en accessibilité de la salle des sports modifiant le délai global d'exécution du marché et des délais d'exécution par éléments de mission.
- **Décision 039-2019** portant signature avec la société RIANI Eclairage Public située 13 Avenue de la libération à Trieux, d'un avenant n°2 ayant pour objet la prolongation jusqu'au 31 mars 2020 du contrat relatif à l'exploitation des installations d'éclairage public, dont le terme initial était fixé au 31 décembre 2019.
- **Décision 040-2019** portant attribution du marché du lot 1 « Electricité » relatifs aux travaux de mise en accessibilité PMR de la Halle des sports d'Auboué, à la société BUCCI de TUCQUENIEUX (54 640) pour un montant global de 4 052.00€ HT soit 4 8620.40€.
- **Décision 041-2019** portant attribution du marché du lot 2 « Gros oeuvre » relatifs aux travaux de mise en accessibilité PMR de la Halle des sports d'Auboué, à la société WZ CONSTRUCTIONS de SEMECOURT (57 280) pour un montant global de 7 420.00€ HT soit 8 904.00€
- **Décision 042-2019** portant attribution du marché du lot 3 « Menuiseries intérieures » relatifs aux travaux de mise en accessibilité PMR de la Halle des sports d'Auboué, à la société MENARD de HOMECOURT (54 310) pour un montant global de 7 571.00€ HT soit 9 085.20€.
- **Décision 043-2019** portant attribution du marché du lot 4 « Plomberie sanitaires » relatifs aux travaux de mise en accessibilité PMR de la Halle des sports d'Auboué, à la SARL Entreprise MARC de TRIEUX (54 750) pour un montant global de 5 793.00€ HT soit 6 951.60€.
- **Décision 044-2019** portant attribution du marché du lot 5 « Plâtrerie-Peintures » relatifs aux travaux de mise en accessibilité PMR de la Halle des sports d'Auboué, à la SARL ANOUX PEINTURES d'ANOUX (54 150) pour un montant global de 9 649.90€ HT soit 11 579.88€.
- **Décision 045-2019** portant attribution du marché du lot 6 « Revêtement murs sols » relatifs aux travaux de mise en accessibilité PMR de la Halle des sports d'Auboué, à la SARL ANOUX PEINTURES d'ANOUX (54 150) pour un montant global de 4 203.75 € HT soit 5044.50€.
- **Décision 046-2019** portant attribution du marché du lot 8 « Elévateurs » relatifs aux travaux de mise en accessibilité PMR de la Halle des sports d'Auboué, à la SARL AMS de WILVERSHEIM (67 370) pour un montant global de 10 360.00 € HT soit 10 929.80€.
- **Décision 002-2020** portant validation et signature avec la société AMS de WIWERSHEIM (67 370), titulaire du lot 8 « Elévateur » des travaux de mise en accessibilité PMR de la Halle des sports, d'une modification du contrat en cours d'exécution portant sur une adaptation du projet initial consistant à équiper l'élévateur vertical d'un téléphone de secours GSM préprogrammé mains-libres. Le montant de cette adaptation est fixé à 845€ HT et porte à 11 205€ HT soit 11 821.28€ TTC le nouveau montant du marché de l'entreprise AMS.

- **Décision 004-2020** portant signature avec la société TWP d'un avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la société pour la mission de maîtrise d'œuvre et mission OPC de l'opération d'aménagement d'un espace de convivialité aux quartier des Parriotes à 18 523.10€HT décomposé comme suit : 5 256.86€HT pour la tranche fixe et 13 266.24€HT pour la tranche optionnelle.
- **Décision 006-2020** portant signature avec la société DALKIA située 4 avenue Sébastopol à Metz d'un avenant n°4 ayant pour objet la suppression du site 2.01 Logement site Ecole Paul Langevin Lot 2 du marché relatif à l'exploitation thermique des bâtiments communaux lot 1 et 2, et ce à compter du 1^{er} octobre 2018.

Administration générale

- **Décision 001-2020** portant approbation du montant de l'indemnité de 3 691.20€ proposée par la compagnie d'assurance au titre du préjudice subi par la commune, survenu le 03 octobre 2019 au niveau de la place Albert Lebrun.
- **Décision 003-2020** portant signature avec la société JBN de Val de Briey, du renouvellement de la convention de dératisation de la commune selon les conditions suivantes : deux passages/an avec un prix forfaitaire fixé à 966.75€ TTC à la signature de la convention.
- **Décision 005-2020** portant signature avec Madame Yolande TARINHA d'une convention d'occupation du domaine public, précaire et révocable pour l'appartement n°6 sis 7, Parc Léonov pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} mars 2020, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 1 an. Le montant de la redevance mensuelle est fixé à hauteur de 380,00euros, révisable le 1^{er} mars de chaque année selon l'IRL du 4^{ème} trimestre, indice de référence dont la valeur est de 130.26 (4^{ème} trimestre 2019).
- **Décision 007-2020** acceptant, à compter du 31 mars 2020, la rupture anticipée du bail commercial liant depuis le 16/10/2013 la société AIDE INTERIM à la commune.

01: OUVERTURE DE CREDIT DANS LE BUDGET 2020. COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 16-12-2019.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal unanime décide d'ouvrir par anticipation et en complément de sa délibération du 16/12/2019 les crédits suivant dans le budget 2020 : 3 100€ au chapitre 21 Immobilisations corporelles.

02 : PLATEAUX SURELEVES RUE DU COLONEL FABIEN. CONVENTION DE GESTION AVEC LE DEPARTEMENT. AUTORISATION DE SIGNATURE.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de deux plateaux surélevés rue du colonel Fabien, le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à signer avec le Département de Meurthe et Moselle la convention de gestion du domaine public routier départemental correspondante.

03 : VENTE CANTINE ANCIEN LEP : DECLASSEMENT, MODIFICATION DES TERRAINS A CEDER ET NOUVEL ECHEANCIER DE PAIEMENT DU BIEN.

Le conseil municipal, unanime, valide les nouvelles dispositions suivantes concernant la vente de la cantine de l'ex LEP :

- déclassement des parcelles cadastrées section AE n° 617 et 618 du domaine public communal,
- retrait de la vente la parcelle AE n° 610,

- validation du nouvel échancier de paiement du bien comme suit : 9 800€ à la signature de l'acte puis 24 mensualités de 2 300€ à compter du mois suivant la signature de l'acte,
- Mise en place d'une servitude de passage le long des parcelles AE 609 et 618.

04 : RECOURS AUX SERVICES FACULTATIFS PROPOSES PAR LE CDG54.

Le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à signer avec le centre de gestion de Meurthe et Moselle, le renouvellement des conventions relatives aux missions suivantes :

- convention Forfait de base recouvrant une veille en gestion des carrières,
- une convention Forfait Santé recouvrant la surveillance médicale des agents,
- convention Forfait de gestion des dossiers d'assurance prévoyance,
- convention Forfait de gestion des dossiers d'assurance statutaire.

05 : FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES TERRAINS AH N° 470, 474, 479 ET 483 IMPASSE DE LA COTE DE METZ.

Considérant la localisation géographique particulière des parcelles cadastrées AH 470, 474, 479 et 483, dont la position éloignée par rapport aux réseaux publics induit des coûts de branchements particuliers importants, et considérant ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée section AH N° 470 sera alors uniquement affectée à l'acheminement des réseaux vers la future habitation, justifiant ainsi l'établissement d'un prix de vente inférieur à celui fixé pour les parcelles AH 473, 479 et 480, le conseil municipal unanime (1 abstention) décide de fixer comme suit le prix de vente des terrains susvisés : 65€/m² pour les parcelles AH 474, 479 et 483 et 48€/m² pour la parcelles AH 470.

06 : AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE AU QUARTIER DES PARIOTTES : DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Dans le cadre de la déclinaison dans le temps des différentes étapes du projet de requalification du quartier des Pariottes et à la suite de l'élaboration d'une étude préalable pour l'aménagement global du quartier, et l'établissement d'un programme d'aménagement qui a pu identifier les espaces clés pouvant porter un projet d'aménagement pertinent, le conseil municipal, unanime :

- Approuve le projet d'aménagement d'un espace de convivialité au quartier des Pariottes à Auboué, ainsi que son plan de financement prévisionnel, dont le coût estimatif s'élève à 207 639€ HT,
- Sollicite pour sa réalisation l'attribution d'une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Département de Meurthe et Moselle, de la Région Grand Est.

07 : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES DEPENSES IMPUTEES A L'ARTICLE 21532.

Afin de réduire la vitesse de circulation rue du colonel Fabien, et, notamment, de sécuriser l'accès des usagers à la mairie, le programme de travaux relatif à la

08 : SIVU DU IOLIBOIS AVIS SUR L'ADHESION DES COMMUNES HAGONDANGE ET RICHEMONT.

Le conseil municipal par 4 voix pour, 3 abstentions et 10 voix contre émet un avis défavorable à l'adhésion des communes de Hagondange et Richemont au Sivu du chenil du joli bois.

09 : CONVENTION CLASSE PASSERELLE AUTORISATION DE SIGNATURE.

Le conseil municipal, unanime (1 abstention) autorise le Maire à signer avec l'association Ville Plurielle, l'Education Nationale, La CAF, et les villes de Homécourt et Joeuf la convention relative au fonctionnement de la « classe passerelle » qui permet l'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle Henri Wallon.

La séance est levée à 20h15.

AUBOUE, le 03 mars 2020
Le Maire
Fabrice BROGI